

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et
immobilières
N° 2020-D-382

**CONTRAT DE PRET POUR L'USAGE DU PARKING
86 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE A
ANGOULEME AVEC LA SCI LES ROIS :
AVENANT N°1**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvé l'avenant n°1 au contrat passé avec la SCI Les Rois dont le siège social se trouve 118, rue Jean-Claude Pirotte à Champniers, pour la location à GrandAngoulême de places de parking situées 86 boulevard de la République à Angoulême.

Article 2 : La convention prévoit que, l'agglomération disposant de l'usage du parking et des box associés à titre gracieux, elle remboursera les impôts fonciers et taxes afférentes au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 janvier 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/01/2021**
Publié ou notifié,
Le **12/01/2021**